



Arras, le 13 novembre 2020

**David BLOTHIAUX**  
**Alexandra DEHOUCK**  
**Maxime VASSEUR**  
Co-secrétaires départementaux

A

**Monsieur le DASEN de l'inspection  
académique du Pas de Calais**

**Objet : Situation du remplacement dans le Pas de Calais**

Monsieur le Directeur académique,

Le gouvernement a pris la responsabilité de maintenir les écoles ouvertes avec des effectifs complets pendant la période de reconfinement. Cette décision s'accompagne d'un nouveau protocole sanitaire, qui prévoit notamment « que la limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise » et que « la distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

De nombreux collègues nous contactent pour nous faire part d'une situation qui les met en difficulté pour respecter le protocole sanitaire et limiter les risques de propagation du virus. En effet, lorsqu'un professeur est absent, absence prévue ou non, un remplacement n'est pas toujours mobilisé, ou parfois il arrive tardivement. Ces situations contraignent les enseignant-es à répartir les élèves dans les autres classes de l'école créant ainsi un brassage de tout ou partie des groupes d'élèves de l'école. De plus, les classes étant déjà trop chargées, la distanciation physique de 1 mètre, déjà quasi impossible dans une grande majorité des classes ne peut plus se mettre en place. Certaines classes subissant cette répartition d'élèves supplémentaires dépassent même les effectifs de classes de lycées !

Ces non-remplacements nuisent déjà d'ordinaire aux élèves de la classe concernée, ainsi qu'aux élèves et enseignant-es des autres classes puisque leurs apprentissages et enseignements ne peuvent se réaliser dans de bonnes conditions (manque de place, effectifs très chargés, déménagements ou partage de mobilier parfois...). Mais cela est amplifié en cette période d'urgence sanitaire, où s'ajoute la problématique du respect de la distanciation physique et donc de la protection de la santé des élèves et des personnels.

De plus nos représentants sont intervenus en CHSCT-A sur les conditions de remplacement et la répartition des élèves ne semble pas être une option retenue par le rectorat dans le contexte actuel.

Dans ces conditions d'urgence sanitaire, et au vu de l'impréparation et du manque d'anticipation sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour préserver la santé des élèves et des enseignants, nous vous informons que le SNUipp-FSU 62 a mis en place des actions visant à améliorer les conditions de travail et à protéger la santé des personnels (consignes syndicales, Registre de santé et sécurité au travail pour les personnels et les usagers, communiqué de presse...).

Par ailleurs, nous souhaitons obtenir un état des lieux des remplacements dans le département pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 (jusqu'à la date du confinement) et pour l'année en cours (y compris le nombre de demi-journées non remplacées et le nombre de classes n'ayant pas bénéficié de remplacement durant ces périodes).

Enfin, depuis de nombreuses années le SNUipp-FSU exige que chaque personnel absent soit remplacé et réclame pour cela une embauche massive d'enseignant.es inscrits sur la liste complémentaire des derniers concours au professorat des écoles pour pallier les besoins urgents. C'est plus que nécessaire dans cette période difficile où les conditions d'apprentissage doivent nettement s'améliorer pour préparer les citoyens de demain.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU Pas-de-Calais  
David Blothiaux

